



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



APICULTURE

Alerte sur l'écosystème P6

Photo Jean Harixcalde • AOP Miel de Corse

RENCONTRE

*Petru-Pà Gori,
 mémoire
 d'une culture vive*

P4



SOCIÉTÉ

*Rythmes scolaires,
 à chacun
 sa vérité*

P19



1,60€



ÉDITOS P3 • BRÈVES P7 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

SÉCHERESSE EN CORSE

Mesures de restriction et d'économie d'eau à respecter en Corse pour l'été 2017

— INTERDITS À TOUTE HEURE



Ne lavez pas vos véhicules et bateaux (hors stations professionnelles)



N'arrosez pas par aspersion vos pelouses et jardins



Ne remplissez pas les piscines

🕒 INTERDITS EN JOURNÉE



N'arrosez pas vos jardins, pelouses et potagers, y compris avec des dispositifs « goutte à goutte »



Ne lavez pas vos terrasses et allées, ainsi que les espaces et voies de circulation



Ne prélevez pas dans les cours d'eau (pompage, captage...)

En cas de non-respect des restrictions, vous encourez jusqu'à **1 500 € d'amende**

✓ LES BONS GESTES



Réparez les fuites d'eau

Veillez à bien fermer les robinets d'eau



Ne laissez pas couler l'eau inutilement

Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage des légumes pour arroser votre jardin



Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle seulement quand ils sont pleins et en mode « éco »

Paillez les sols pour arroser moins (ex : avec des déchets de tonte de gazon, copeaux...)



L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE, ÉCONOMISONS-LA !

Pour en savoir plus :



corse.gouv.fr

@Prefet2A - @Prefet2B



corse.fr

@ctcorse



oehc.corsica

@oehc_

Le souffle d'Irma

Deux faits, l'un fait sourire, l'autre est cauchemardesque... Madame Irma, la célèbre cartomancienne aurait dû, d'un signe céleste, nous avertir que septembre serait le mois des déceptions et illusions perdues pour l'une, de l'effroi et l'isolement pour les autres! L'une, c'est Pilar Abel, voyante, qui a mal auguré du résultat fourni par l'ADN de Salvador Dali: aucune relation de parenté avec l'artiste. Le peintre lui a peut-être touché les cheveux, sa grand-mère lui a peut-être dit «c'est ton père» mais cela ne lui permettra pas de réclamer à l'Espagne quelques 25% d'un héritage. Mais les cartes, météorologiques, ont prédit la tourmente pour les autres. L'ouragan Irma a balayé les Caraïbes et laissé derrière lui une vision cataclysmique. Urgence zéro pour le président Macron qui a dû gérer la situation depuis la Grèce, terre des dieux! Un signe?

Une presse, toujours la même, enchaîne les éditions spéciales où le remplissage insignifiant est roi. Où images «au compte-gouttes» dit-elle - alors qu'elle les diffuse en boucle - nous montrent que l'oracle scientifique s'est transformé en vision d'apocalypse.

Mais une autre presse pose les vraies questions, avec des mots violents, à la hauteur de la dureté de cette réalité. Quid de l'urgence climatique? Quid des inégalités de moyens, des efforts et de la prévention dans ces «colonies» ultra-marines? Car Éole, dieu des vents, lui, n'a pas fait dans la mesure: 16 millions de personnes touchées. Alors soyons, si ce n'est clairs au moins lucides. Saint Barth a souffert mais se reconstruira bien plus vite que Saint Martin - où 89 nationalités aux classes sociales plus populaires cohabitent - où chacun tente de sortir de sa désespérance, parfois en redevenant animal. Signe des temps! Enfin soyons solidaires pour permettre la reconstruction des infrastructures mais surtout des victimes. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Isula surella?

Asapiate voi ch'ellu ci era un'antr'isula di bellezza chè a Corsica ind'i circondi francesi? Pensu chì parechji frà noi ùn a pensavanu mancu. Aiò, aiò, ùn ci hè chè a nostra terra chì pò esse chjamata «l'île de Beauté». Eppure... Si vede anch'ella da u cuntinente, si tratta di l'isula a più grande di a punta brittona, hè bella più chjuca chè a Corsica cù i so 15 chilometri quadrati, e so elpale immense, e so cale strasurdinarie è a so natura in fiorisi. U nome d'issu locu hè: Ouessant. Menu sexy chè a Corsica ind'a so prununcia ma a so rinomina cumencia à cresce quantunque è à discità ind'è a ghjente una certa curiosità. Ci vole à sapè chì à principiu di u 20esimu seculu, st'isula brittona contava 5 000 abitanti. Hè stata marcata da una calata economica è demografica impurtante, è fermanu oghje 891 paisani chì ci campanu tuttu l'annu. Per pruvà di localizà la megliu, Ouessant si trova à 46 chilometri di u portu di Brest. L'isula hè cunnisciuta d'altronde per avè una varietà d'ape nere uniche ind'u mondu chì seria immunizata da tutti i virus. Dapoi qualchi annu, ci hè una ripresa d'attività. U turisimu ùn ci seria per nunda. A ghjente essendu quantunque luntana da u cuntinente per via di u mare ci hè un certu mantenimentu di i cummercii, sta localizzazione geografica interessa dinò e sucetà d'acquacultura è ancu a pruduzione melifera. A pupulazione sustene d'altronde u prugettu idrolicu purtatu da Sabella, ind'u passagiu di u Fromveur, un di i currenti i più putenti d'Europa, chì deveria permette à l'isula di Ouessant di diventà indipendente in energia. I passi è veni versu u cuntinente, assicurati da a cumpagnia Penn Ar Bed, si facenu dinò numerosi cù prezzi preferenziali per l'isulani. Sò accettati i stranieri. Quelli chì, mentre l'estate, piglianu in lucazione biciclette à palittate è ne facenu u so modu di trasportu principale. U restu di l'annata, quand'elle battenu e timpeste, a vittura hè praticata assai, ma in picculu cumitatu, solu trà i residenti d'Ouessant. Un'antra tradizione, un pocu strana, hè d'ùn mette a cinta di securità. Perchè ùn ci seria gendarmi for'di a stagione. Infatti, venenu solu quattru agenti di lugliu è d'agostu. Si dice à spessu chì l'ordine isulanu anderia bè cù u stintu di l'abitanti: salvaticu è garbatu! Evviva! ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampa, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**
Écrivez-nous:
journal@icn-presse.corsica





PETRU-PÀ GORI

Mémoire vive

Au travers de ses «Ricordi», filmés çà et là dans l'île, sans mise en scène, puis diffusés via le net, Petru-Pà Gori dresse le tableau réjouissant d'une jeunesse corse qui, sans se soucier de faire le show, chante sa langue et sa culture comme d'autres respirent. Et on en redemande.

17 millions de vues sur Youtube, 2,6 millions sur Facebook et déjà 1518 abonnés sur Twitter depuis l'ouverture de son nouveau compte, en juin 2017: en Corse aussi, on sait faire le buzz. Pour preuve: Ricordi di Petru-Pà. À la demande de restaurants, bars, communes, organisateurs d'événementiel, Petru-Pà Gori se déplace et filme. Pas des captations de concerts ou de spectacles, mais plutôt des témoignages vivants, durables de ces soirées conviviales, ces *veghje* - qu'on croyait disparues - au cours desquelles chacun pousse la chansonnette spontanément, bénévolement. Puis il diffuse ses vidéos sur les réseaux sociaux, révélant une langue corse jeune, dynamique, une tradition bien vivante et, dans des interprétations d'ici et d'ailleurs, des voix remarquables. Un travail original et assez inédit en Corse. «*Il y en a peut-être d'autres, mais je ne les connais pas*», note-t-il en ajoutant que, par contre, «*associant aspect culturel et vidéos réalisées sur le terrain, existe la page Facebook «I me loca» qui présente des interviews sur la toponymie. J'aime bien ce qu'ils font...*»

Qui est Petru-Pà? Pas un ancien qui raconte ses souvenirs. Petru-Pà Gori a 28 ans. Il est l'heureux papa d'un bébé d'à peine plus de 2 mois et, passionné par la culture de son île, par les nouvelles technologies et le chant, il a décidé de mixer les trois pour offrir les talents de la Corse en partage. «*Je suis originaire de Taglio et de Belgodere, raconte-t-il. C'est au sein de ma famille, avec mes grands-parents que j'ai découvert le chant traditionnel. Mon grand-père, Saveriu Ciavaldini, de Tagliu, était un paghjellaghju réputé. Parallèlement, je suis passionné de vidéo*». Aussi, depuis l'adolescence, dans les villages, Petru-Pà filme ceux qui chantent, au comptoir, sur la place... «*Parfois, ça râlait un peu..., mais le lendemain, on venait me demander les vidéos*». Alors il a continué. Puis il a diffusé ses vues sur sa page Facebook perso. Le succès a été tel qu'il a dû, en avril 2015, créer «Ricordi di Petru-Pà», une page spécifique, avant de s'ouvrir à d'autres réseaux sociaux. Il est suivi à ce jour par plus de 100 000 personnes sur Facebook et ce nombre ne cesse d'augmenter. Idem sur Instagram, sur sa chaîne Youtube qui compte plus de 400 vidéos et sur Twitter. «*Et je suis en train de mettre en place un site internet.*»

On l'invite désormais à enregistrer des «Soirées Ricordi di Petru-Pà», des événements conviviaux, proches de la tradition. «*Je n'en suis pas l'organisateur, souligne-t-il, viennent les chanteurs qui ont envie de venir. D'ailleurs, je précise bien que Ricordi di Petru-Pà, ce n'est pas un groupe musical, ni une troupe d'artistes, ni une page en hommage à Petru-Pà, ni une agence pour trouver des groupes musicaux: c'est juste des archives, en libre accès, de souvenirs musicaux que j'ai enregistrés et montés. Quant au nom, il a été trouvé par Jean-Marc Pieri. Il m'avait contacté pour filmer, en présence notamment du chanteur Renaud et de Mickaël Landreau, une soirée dans son restaurant U Mulinu à Paris.*» Grâce aux réseaux sociaux, Petru-Pà donne à ces *veghje* une visibilité qu'elles n'avaient plus. Il montre une langue corse qui se porte bien, portée par des jeunes qui chantent, créent, qui ont envie de partager. Et il permet de découvrir de nouveaux talents. Certains font rapidement le buzz. «*La championne toutes catégories était pour le moment Ghjuliana*

Albertini, avec plus d'un million trois cent mille vues sur Youtube. Elle est en passe d'être détrônée par Stella, que j'ai filmée tout dernièrement au Petit Festival de Porticciolo et qui dépasse déjà le million de vues.»

Qu'apportent ces vidéos aux chanteurs qu'on y voit et entend? «*Les vidéos que je réalise leur apportent principalement de la confiance en soi, remarque Petru-Pà, puis le plaisir de chanter et l'envie de continuer. Certains iront peut-être plus loin. Je rencontre déjà des gens qui me disent: mon chanteur préféré est François Emanuelli, Jean-Vincent Servetto ou d'autres. Puis il y a Ghiseppu Pastinelli que j'avais filmé.*» Ce dernier a participé à The Voice. Petru-Pà a d'ailleurs été contacté dernièrement par les responsables du casting de cette émission pour une autre voix qu'ils ont repérée sur sa chaîne Youtube.

Il a désormais choisi de faire son métier de cette passion. Il s'est lancé au sein de la «coopérative créative» Boréal Innovation, avec un statut d'indépendant, et se structure, toujours avec l'aide du numérique. «*J'ai acheté du matériel pour réaliser mes vidéos ainsi qu'un ordinateur pour les montages. Ils ont été cofinancés grâce à une souscription lancée sur Leetchi.*» Reste que c'est un vrai travail, qui prend beaucoup de temps. «*Pour que ça marche, il faut alimenter en permanence. Il faut publier au moins une vidéo par jour. Il ne peut pas y avoir d'arrêt. Sur Facebook, j'ai lancé un nouveau projet: «Un ghjornu, una paghjella». Chaque jour, je publie des paroles à interpréter.*» Il aimerait aussi pouvoir réaliser ses vidéos plus librement. «*Si je m'ouvre aux annonceurs potentiels, à des sponsors auxquels je sais pouvoir offrir une vraie visibilité grâce à l'aspect durable et viral des diffusions internet, je pourrais faire des collectes plus diversifiées et plus riches.*» ■ Claire GIUDICI



« ... des archives, en libre accès, de souvenirs musicaux que j'ai enregistrés et montés »



Alerte sur l'écosystème

Sans les abeilles, la biodiversité serait très mal en point. Oui mais, au vu des changements climatiques, les abeilles ont plus que jamais besoin des apiculteurs. Le 12 septembre à Ajaccio, l'AOP Miel de Corse et l'Union régionale des groupements de défense sanitaire apicole (URGDSA) ont tenu à alerter le public à ce sujet. Les explications de Matteu Tristani, apiculteur installé à U Petrosu depuis 2006 et vice-président de l'URGDSA. propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

Il est rare que la filière AOP Miel de Corse se manifeste. Surtout pour tirer la sonnette d'alarme...

On a de nous l'image de gens cools et généralement optimistes. Et c'est vrai que jusqu'à présent nous l'avons plutôt été. Nous n'avons jamais considéré notre activité sous l'angle du chiffre d'affaire annuel et, face aux baisses de production, par exemple, nous arrivions toujours à faire une moyenne sur plusieurs années. En tout cas jusqu'à maintenant. Mais la réalité de l'apiculteur, ce n'est pas «*coucou les p'tits zoizeaux!*» Nous sommes des gens organisés, responsables. Lors de ces 20 dernières années, nous avons su nous prendre en main, nous auto-gérer et structurer une belle filière, un beau produit. Nous sommes plutôt discrets et demandons généralement peu. Mais aujourd'hui, on ne peut plus fonctionner sur un raisonnement optimiste. Il faut bien avoir conscience que ce à quoi nous assistons depuis ces dernières années et tout particulièrement lors de cette saison, 2017 avec un bilan désastreux, que ce soit pour la profession ou pour la biodiversité, peut devenir la norme. Ce qui va nécessiter de trouver des solutions, des adaptations. Et, au vu de ces modifications du climat et de l'environnement qui font peser un risque de mortalité important sur les colonies d'abeilles, il est temps pour nous de souligner notre rôle vis-à-vis de cet animal important qu'est l'abeille.

Ce n'est donc pas qu'une question de baisse de production?

Effectivement, notre so ci dépasse cet aspect. Qui est cela dit très préoccupant car il en va de la survie de certaines exploitations, en particulier pour les jeunes apiculteurs qui se sont installés lors de ces trois dernières années et qui n'ont donc jamais pu connaître une seule bonne année d'exploitation. La baisse de production, qui varie entre -50% et -60% sur ces deux dernières années, est donc évidemment très inquiétante pour nous. Mais ce que nous tenions à rappeler et dont la population doit bien prendre conscience, c'est que nous ne sommes pas seulement des producteurs de miel. Nous sommes aussi des «*producteurs d'abeilles*» dont le travail est déterminant pour assurer le maintien de l'abeille en Corse. Car il ne faut pas se leurrer, sans apiculteurs pour prendre soin d'elles, il n'y aura plus d'abeilles. Or si elles déclinent ou disparaissent, nous allons au devant d'énormes problèmes environnementaux pour la Corse.

Qu'en est-il justement des populations d'abeilles?

Elles varient beaucoup selon les saisons. La sécheresse a un impact sur les floraisons spontanées et donc sur la vie et l'activité des colonies. L'absence des pluies d'août a par exemple des répercussions sur l'arbousier. Un des problèmes qui se pose est que, moins bien nourrie, la reine pond moins et que le renouvellement des populations s'en trouve donc fragilisé. Le changement climatique va sans doute nous conduire à changer la manière d'appréhender nos ruches.

Comment?

Jusqu'alors, lorsque nous discutons avec des confrères du continent qui devaient avoir recours au nourrissage, on se sentait un peu comme des privilégiés : c'était un sujet qui ne nous concernait pas ! Aujourd'hui, nous allons devoir nous pencher sur cette solution à laquelle nous n'avons jamais eu recours. Nous allons donc devoir nous y former, acquérir des bases. Nous allons rencontrer rapidement un spécialiste

« Le but de notre démarche était surtout de faire passer un message à la population, lui faire prendre conscience de l'importance de notre filière »

de la question [NDR: une formation sur le nourrissage est organisée le 3 octobre à Corte à destination de tous les apiculteurs, professionnels ou de loisir, qu'ils soient en AOP ou non].

Le nourrissage pourrait-il avoir un retentissement sur la qualité des miels et notamment sur leurs caractéristiques organoleptiques?

Non. Il s'agit de mettre en place un nourrissage de survie durant l'hiver, pour maintenir nos ruches. Mais il n'est pas question de nourrir au moment où la ruche est en train de mieller. Donc pas d'incidence sur le miel. Mais il est, justement, important de bien nous former à un nourrissage raisonné et efficace. Cela dit, on espère ne pas avoir à recourir systématiquement à cette solution. Malheureusement, on ne sait pas encore avec certitude ce qui nous attend, et il est donc préférable d'être prêts s'il s'avère nécessaire de changer nos méthodes.

Vous disiez précédemment que la filière demande généralement peu. Que demande-t-elle, à présent?

Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour réclamer des aides financières, poser des demandes chiffrées. Allons-nous, un jour, avoir besoin d'aides ? Oui, c'est probable. En tout cas, il faut bien envisager que nous puissions, dans les années à venir demander un soutien, notamment pour le nourrissage si le recours à cette pratique s'impose. Mais le but de notre démarche était surtout de faire passer un message à la population, lui faire prendre conscience de l'importance de notre filière si on veut préserver non seulement une économie mais notre environnement.

Qu'attendez-vous, par exemple, de la population corse?



Il faut surtout que ceux qui veulent avoir des abeilles chez eux, pour leur agrément, des ruches de loisir par exemple, évitent de s'en procurer sur le continent ou en Italie, pour éviter tout risque -et c'est un risque bien réel!- de faire entrer en Corse des maladies qui causent d'énormes problèmes. Même chose pour l'achat de matériel apicole. Lorsque mon père a débuté dans l'apiculture, le varroa n'était pas présent en Corse. Il y est arrivé avec l'entrée de ruchers infectés par ce parasite. Il faut donc faire en sorte d'éviter tout ce qui pourrait

fragiliser un peu plus les abeilles -sachant qu'en l'absence de ressource, elles sont d'autant plus sensibles à des attaques de parasites -et se rapprocher des professionnels locaux : il y a une station d'élevage, il y a des apiculteurs qui vendent des essaims.

L'entrée de cheptel d'un autre écotype que l'abeille corse signifierait-il, aussi, un risque de concurrence?

Pas de concurrence, mais plutôt un risque de croisements qui, en plus des dangers de contamination liés à l'importation de cheptel, seraient eux aussi dommageables.

Malgré le contexte, la filière a-t-elle des projets autres que ceux liés à l'urgence?

Notre activité est très centrée sur le miel, mais il est envisagé de s'intéresser aussi au pollen et à la propolis. Un travail de recherche est par exemple mené, en partenariat avec l'Université de Corse sur les propriétés et caractéristiques de ces produits. ■

L'AOP Miel de Corse/Mele di Corsica regroupe 119 apiculteurs professionnels ou de loisirs et représente près de 90% du miel produit en Corse. La majorité des exploitations apicoles sont des petites structures.

La production moyenne corse a été de 285 tonnes sur les 5 dernières années (hors 2017) et a pu s'élever, lors des très bonnes années, jusqu'à 350 tonnes.

Outre les dommages causés par les incendies, qui ont causé la perte de 300 ruches, la sécheresse de ces derniers mois a littéralement « brûlé » une partie du maquis : au manque d'eau -qui les concerne elles aussi- est donc venu s'ajouter pour les abeilles, une raréfaction voire une absence de ressource. Avec pour conséquence une fin de saison avancée de 6 mois et pas de récolte prévue avant l'an prochain. Aussi malgré une progression du nombre d'apiculteurs, le niveau de production corse escompté pour 2017 devrait atteindre son plus bas niveau. Et malgré un bon printemps, dans certaines micro-régions 4 des 6 miels de la gamme AOP seront rares voire inexistants. ■

BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

📧 www.rivesud-immobilier.com

☎ 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

☎ 04 95 28 40 28

📧 www.brasserie-lepic.com



N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 septembre 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

CORSICA CLIMATISATION

Durée : 99 ans

Siège social : Lieu-dit Prunelli, Pisciatello, 20129 Bastelicaccia

Capital social : 5000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat, la vente et l'installation d'équipements sanitaires et thermiques, de climatisations, de chauffage tout combustible, et de travaux de plomberie,

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr GIACOMINI Marius-Pascal, demeurant Lieu-dit Prunelli, Pisciatello, 20129 Bastelicaccia

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

*** Décisions de l'associé unique**

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire,

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le président.

N° 02



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 31 août 2017, enregistré le 6 septembre 2017, dossier 2017/25869, référence 2017N00355, il a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : **MARGOT & UGO**
Siège social : BASTIA [20200], 23 boulevard Paoli.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 800,00 Euros.
Gérant : Mademoiselle **Laurine Olivia BRIGNOLE** demeurant à BASTIA [20200] 23 boulevard Paoli née à BASTIA [Haute-Corse] le 11 octobre 1983.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément à l'exception des cessions au profit de l'ascendant ou du descendant.

Pour avis et mention,

Maître Vannina MAMELLI, Notaire.

N° 03

ROSSI FRERES ELECTRICITE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 25.000 euros

Siège social : Immeuble Carbuccia

Place du Monument, 20225 Cateri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CATERI du 02/09/2017, il a été constituée une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ROSSI FRERES ELECTRICITE

Siège social : Immeuble Carbuccia, Place du Monument, 20225 Cateri

Objet social : Travaux d'installation électriques tous locaux, vente de matériel électrique, vidéo surveillance

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 25.000 euros

Gérance : M. **ROSSI Joseph** demeurant Immeuble Carbuccia, Place du Monument, 20225 Cateri

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

KERNEL OPERATIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Résidence Bonaparte

Bât C - 19 Cours Napoléon

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AJACCIO du 5 septembre 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : **KERNEL OPERATIONS**

Siège : Résidence Bonaparte - Bât C - 19 Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5000 €

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

* des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil dans le cadre de projets de construction,

* l'accompagnement des maîtres d'ouvrages dans la gestion, la planification et le suivi de projets de construction,

* l'accompagnement des maîtres d'ouvrages dans le management d'opérations immobilières,

* l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la définition et l'élaboration du programme de projets de construction,

* l'accompagnement des maîtres d'ouvrages dans la contractualisation avec les différentes parties prenantes d'un projet de construction.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. **Antoine, Pierre, Vincent BARTOLI**, né le 12 novembre 1986 à Nice, de nationalité française, et résidant Résidence Bonaparte - Bât C - 19 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO.

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2017, il a été constituée une SAS ayant pour **dénomination VP GROUP** au capital de 610.000 euros, pour une **durée** de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS dont le **siège social** est situé à Campo Quadrato, Biguglia [20620]. **son objet social** est la gestion et l'administration de toutes participations détenues dans des sociétés cotées ou non, l'animation et la réalisation de prestations de services.

Président : Monsieur **Anthony VALLICCIONI** demeurant Route Impériale, lieu-dit Campo Quadrato à Biguglia [20620]. **Directeur Général** : Monsieur **Antoine PETRIGNANI** demeurant lieu-dit Suariccia à Biguglia [20620]. **Directeur Général Délégué** : Madame **Vanina VALLICCIONI** demeurant lieu-dit Campo Quadrato à Biguglia [20620].

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clause d'agrément** : Les cessions et les transmissions sont libres entre associés.

Immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 06



Société Civile Professionnelle

Titulaire d'un Office Notarial

Maîtres Alain SPADONI,

Olivier LE HAY

et Charles SANTUCCI

Immeuble "Le Régent"

3, avenue Eugène Macchini

B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76

Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO [Corse du Sud], "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT, enregistré à SPFE AJACCIO, le 06/09/2017, Dossier 2017 27221, Réf 2017N 00347, a été constituée la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : **LES LAURIERS.**

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €).

Siège Social : AJACCIO [20000], 99, cours Napoléon chez Madame Rabia EL BARTOUZI.

Objet Social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur **Marcel ROURE**, demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud], 99, cours Napoléon.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FELICETO en date du 05 mai 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **BATI BALAGNE,**
SIEGE SOCIAL : CORNO GROSSO, FELICETO [Corse]

OBJET : Les travaux de maçonnerie générale, de gros œuvre ou de second œuvre, d'immeubles individuels ou collectifs, ainsi que l'achat et la vente de matériaux de construction.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2000 euros

PRESIDENT : **CHARLES GRAZZINI**, demeurant Corno Grosso, Feliceto [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président ou le représentant.

U MERCATELLU**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06-09-2017 fait à BASTIA [2B] il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : **U MERCATELLU**

SIEGE SOCIAL : 12, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

OBJET : La société a pour objet la vente des produits frais et conditionnés.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation y compris la prise de participation dans toutes sociétés et entreprises.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1600 euros entièrement libéré
PRESENTE : Madame **VINCENSINI Nathalie** née le 21-07-1971 à Bastia [2B], demeurant à Scampurnaccia - Lieu-dit Vignone - 20213 Querciolo, de nationalité Française, pour une durée illimitée.

DIRECTEUR GENERAL : Madame **CHARLES Alice** née le 11-08-1981 à Paris [75] demeurant Villa les Jardins d'Alice - 20200 Santa Maria di Lota, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er Septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

ESTRELLA Audit-Conseil-Formation

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Lieu-dit Scupetule, 20215 Ves-covato

OBJET : Le Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 "des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESENTE : Madame **LUCIANI-GIAMARCI Alexandra** demeurant Ldt Scupetule, 20215 Ves-covato

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

2B POIDS LOURDS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siege social : ZI Tragone, Lot 34, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BIGUGLIA du 01/09/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **2B POIDS LOURDS**

Siege : ZI Tragone, Lot 34, 20620 Biguglia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1500 euros

Objet : Entretien et réparation de véhicules poids lourds et utilitaires, vente et location de véhicules ainsi que la vente de fournitures et pièces détachées.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : **Pierre-Louis EVANGELISTA**, demeurant Lotissement A MARINELLA 2, Villa n°14, 20290 LUCCIANA
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porticcio du 06/09/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **GIACOMONI**

Siege social : 78, Allée des Merles, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 PORTICCIO, [commune de Grosseto Prugna]

Objet social : Maçonnerie Générale, entretien et rénovation de piscines, paysagiste, petits travaux de terrassement, aménagement et entretien d'espaces verts, multiservices et location de tous matériels.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2.000 Euros

Gérance : Mr **Cyril Antoine Toussaint GIACOMONI**, demeurant 78, Allée des Merles, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 PORTICCIO, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/09/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **L'IMMONAD** **Siege social** : Allée Charles De Gaulle Imm.Fredenucci, 20220 L'ILE ROUSSE **Forme** : SASU **Capital** : 6500 Euros **Objet social** : Transaction sur tous biens immobiliers et fonds de commerce, location saisonnière **Président** : Madame **HAMMADACHE-LE BIHAN Nadia** demeurant : 20220 L'ILE-ROUSSE élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

CORSICALOG

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siege social : ZI Tragone, Lot 6, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BIGUGLIA du 01/09/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **CORSICA LOG**

Siege : ZI Tragone, Lot 6, 20620 Biguglia
Durée : Quatre-vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1500 euros

Objet : Affrètement et organisation des transports ainsi que les services spécialisés qu'impliquent cette organisation [manutention, stockage des marchandises ..] le transit et la gestion du parc automobile.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : **Pierre-Louis ENVANGELISTA**, demeurant Lotissement A MARINELLA 2, Villa n°14, 20290 LUCCIANA
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 08 août 2017 à MURATO, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI E POGHE**

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE D'ACQUISITION DE TERRAINS CONSTRUCTIONS MISE EN VALEUR PAR LOCATION OU PAR VENTE

Capital social : 1000 EUROS

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Gérant : Monsieur **GALEAZZI Claude** de nationalité française, né le 15 juin 1956 à Marseille [Bouches du Rhône], demeurant Lieu-dit ARBARELLA, 20239 MURATO.

Siege social : Lieu-dit ARBARELLA, 20239 MURATO.

Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par vente, bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Clause relative aux parts sociales : Dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants.

Agrément des associés représentant les deux tiers des parts sociales dans tous les autres cas.

Exercice social : Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

SASU JDE**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés fait à Biguglia [Haute-Corse], le 5 septembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU]

CAPITAL : 2000.00 € [DEUX MILLE EUROS]

DENOMINATION : **SASU JDE**

SIEGE SOCIAL : 4, Lotissement Le Lancône, 20620 Biguglia

OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique.

- Entreprise générale du bâtiment [électricité, plomberie générale, climatisation et chauffages de tous types, sanitaires, maçonnerie...]

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

PRESIDENCE : M. **Bernardini Yoann, Sébastien**, né le 5 novembre 1979 à Bastia, [2B], demeurant 4, Lotissement Le Lancône, 20620 Biguglia

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 Septembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **TRANS-AGRIATES**

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 19.000 euros

SIEGE : Route des Ecoles, Résidence Zaccaraccia, Bât A, 20290 Borgo

OBJET : Le transport routier de marchandises, le déménagement, l'affrètement, la location de véhicule avec conducteur destiné au transport de marchandises avec des véhicules de tout tonnage

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Cession libre entre associés, avec agrément dans tous les autres cas

PRESENTE : Madame **Lena BASTELICA** demeurant Route des Ecoles, Résidence Zaccaraccia, Bât A, 20290 Borgo
IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] le 5 septembre 2017, enregistré à BASTIA le 8 septembre 2017 - 2017/26426 référence 2017 N 00362 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination est : SCI ANNAMA
Le siège social est fixé à : AJACCIO [Corse-du-Sud] - Résidence Santa Lina - Bât B7 - Boulevard Tino Rossi, Chez Monsieur Marc CHIAPPE.

Ladite société est constituée pour une durée de 99 années à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le **capital social** est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 €) divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Apports : Numéraires.

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition, par tous moyens notamment par voie d'achat, ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et l'administration et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la mise à disposition gratuite de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers au profit de ses associés. La vente des biens appartenant à la société aux charges et conditions que le gérant jugera convenable. Les opérations ci-dessus pouvant être réalisées au moyen de capitaux propres ou d'emprunts ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

- La souscription de tous emprunts auprès de tout organisme bancaires aux clauses, charges et conditions particulières et générales en pareille matière, pour la bonne réalisation de l'objet social, - Se porter caution hypothécaire d'emprunt souscrit par tout associé, aux charges et conditions en pareille matière. - La conclusion de tout bail à usage d'habitation, aux clauses charges, loyers et conditions en pareille matière. - La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

Et plus particulièrement, la mise à disposition gratuite au profit de Monsieur Marc CHIAPPE demeurant à AJACCIO [20000] Résidence Santa Lina, le Scudo associé de la société des biens et droits immobiliers qui seront la propriété de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Louis CHIAPPE demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud] Résidence MARIANI - Tour Saint Joseph.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéficiaire du conjoint d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ORDINAIRE.

Immatriculation : RCS AJACCIO

Pour avis, Le Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 29 août 2017, enregistré le 6 septembre 2017, dossier 2017/25857, référence 2017N00354, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : LUMAPA
Siège social : SAINT-FLORENT [20217], Lieu-dit Lumio, Plaine d'Oletta.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 2000,00 Euros
Gérant : Monsieur Jean-Paul CHAZAL-MARTIN demeurant à SAINT-FLORENT [20217] 6 Le Maquis, 2 Lieu-dit Lumio, Plaine d'Oletta.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément

Pour avis et mention, Maître Sophie MAMELLI, Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : MS3A
Capital : 579.334 €
Siège social : Les Jardins d'Oletta, 20232 Oletta

Objet : Prise de participation dans toutes structures juridiques agréées

Président : Marjorie SANTINI demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200] chemin Compo Tondo, Résidence Alba Chiara
CAC : Cabinet TRINTIGNAC ET ASSOCIÉS dont le siège est à CANNES [06400], 27 Boulevard VAUTRIN
Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de BASTIA.
Admission aux assemblées, exercice du droit de vote : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix

Cessions d'actions : Les transmissions sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis, Le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 05 SEPTEMBRE 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : POMPES FUNEBRES GUIDONI,

SIÈGE SOCIAL : Résidence Azur II, Avenue Santa Maria, 20260 Calvi
OBJET : L'activité et les prestations funéraires, la vente d'objets funéraires, la vente de fleurs, les travaux d'imprimerie. La construction, la vente et l'entretien de monuments funéraires.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : Monsieur Ghjuvan Paulu GUIDONI, demeurant Résidence les Santolines, Lieu-dit Macarone, CALVI [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCUM

FORME : Société Civile Immobilière

SIÈGE SOCIAL : Nivalella, 20167 TAVACO,

OBJET : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement.

Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage. Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 années

CAPITAL : Cent Cinquante euros

CO-GERANCE :

- Mr UCELLI Marc, demeurant Nivalella, 20167 TAVACO,

- Mme SANNA Céline, demeurant Nivalella, 20167 TAVACO

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination :

SAS " R CONSTRUCTION "

Siège : Lotissement les Collines - 48, Allée des Palmiers - 20600 Furiani

Objet : La maçonnerie générale, la rénovation, tous travaux de second oeuvre, les études thermiques

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Monsieur RAFFINI Charles, François demeurant Lotissement les Collines - 48, Allée des Palmiers - 20600 FURIANI

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

ACQUA DORIA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à JEMEPEPE SUR SAMBRE du 27 août 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ACQUA DORIA

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : Lieu-dit "L'Occhio di Vincenti" Acqua Doria, 20138 Coti-Chiavari

Objet social : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Pascale GOBBE et M. Daniel SCOUBEAU, demeurant ensemble Rue Léopold Lenoble 16, 5190 JEMEPEPE SUR SAMBRE (BELGIQUE)

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance.

actiplan
Etudes Topographie GPS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 01/09/2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LES PINEDES DE CALA ROSSA

Durée : 99 ans

Siège social : CALA ROSSA - LES ARCADES - 20137 LECCI

Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays :

La réalisation de tous programmes immobiliers, de promotion immobilière.

L'achat, la vente l'amélioration, l'aménagement de tout immeuble ou de droits portant sur des immeubles, la conclusion de marché de travaux d'aménagement, de construction d'immeuble, la vente, en totalité ou par lot ou par parts sociales d'immeuble.

L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Gérant : Madame Hélène CANARELLI née le 12/08/1969 à Figari et demeurant : Grand Hôtel de Cala Rossa, 20137 Lecci

Immatriculation : RCS d'AJACCIO

Pour avis,

Me Paul CUTTOLI substituant
Me François Mathieu SUZZONI,
empêché, associé de la SCP
dénommée

"Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial,
dont le siège est à AJACCIO
(20000), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Me Paul CUTTOLI
substituant Me François Mathieu SUZZONI,
empêché, notaire à AJACCIO, le
12/09/2017, en cours de publication au
SPFE AJACCIO, a été constituée la Société
Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI U CARDETTU
Siège : 6 rue Maréchal Ornano AJACCIO
(20000)

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition, administration et
gestion par location ou autrement de
tous immeubles et biens immobiliers ;
emprunt de tous les fonds nécessaires
à cet objet et la mise en place de toutes
sûretés réelles ou autres garanties né-
cessaires ; exceptionnellement l'aliéna-
tion des immeubles devenus inutilisés à
la société, notamment au moyen de
vente, échange ou apport en société ;
et plus généralement toutes opérations
financières, mobilières ou immobilières
se rattachant directement ou indirecte-
ment à cet objet et susceptibles d'en
faciliter la réalisation, à condition tou-
tefois, d'en respecter le caractère civil.

Capital social : CENT VINGT-QUATRE
MILLE EUROS (124.000 €)

Apports en numéraire : MILLE EUROS
(1.000€)

Apports en nature : Parcelles de terre
sises à COTI-CHIAVARI Lt Figoni cadas-
trées S°E n°1503 (26a38ca) et 1500
(2a55ca) évalué à la somme nette de
CENT VINGT-TROIS MILLE EUROS
(123.000 €).

Gérant : Mme Marie Catherine ROCCA,
célibataire majeure, dt à AJACCIO
(20000), 6 rue Maréchal Ornano née à
AJACCIO (20000), le 23 août 1954.

Clause d'agrément : Toute autre trans-
mission de parts par suite de décès ou
de la disparition de la personnalité mo-
rale d'un associé doit être autorisée par
une décision des associés statuant à
l'unanimité, ceci sans faire de distinc-
tion selon la qualité de personnes phy-
siques ou morales de ces héritiers,
légataires ou dévolutaires.

Immatriculation au RCS d'AJACCIO
(20000)

Pour avis et mention, Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une
Société présentant les caractéristiques
suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle

Dénomination : SASU "CASTAGNOLU"

Siège : N° 516 - CLOS ST FLOOR - LDT
MONSERATO - 20200 BASTIA

Objet : Petits travaux de bricolage

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Madame Andrée GRISANTI
épouse GAMBINI, demeurant lot 516 -
Clos St Flo - Ldt Monserato - 20200
BASTIA

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du
12/09/2017, il a été constitué une So-
ciété **Dénomination sociale :** COR-
SIC'ASSUR **Siège social :** Quartier
Fontanaccia RN 198, 20145 SARI SO-
LENZARA **Forme :** SASU **Nom commer-
cial :** courtier en assurance **Capital :**
3000 Euros **Objet social :** courtier en
assurance **Président :** Monsieur Florent
DEFENDINI demeurant : BP7/Quartier
Fontanaccia RN 198, 20145 Sari solen-
zara élu pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son imma-
trication au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/09/2017, il a été
constitué une SARL ayant les caracté-
ristiques suivantes : **Dénomination :**
MARAFFE **Objet social :** location meublée
assortie de prestations para-hôtelières
de tout bien immobilier dont elle est lo-
cataire ou propriétaire par voie d'acqui-
sition ou de construction **Siège social :**
La Vetta, LA TRINITE, 20137 Porto-Vec-
chio. **Capital :** 1000 € **Durée :** 99 ans **Gé-
rance :** M. PUJUILA Stéphane, demeurant
La Vetta LA TRINITE, 20137 Porto-Vec-
chio, Mme PUJUILA Juliette, demeurant
La Vetta LA TRINITE, 20137 Porto-Vec-
chio **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

CORTE PEINTURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 €
Siège social : Zone Artisanale,
Route Territoriale 50, 20250 Corte
RCS Bastia 428 987 713

Par acte sous seing privé, à Corté le 1er
septembre 2017, la collectivité des As-
sociés a nommé Monsieur Pierre PIERI,
né le 8 mai 1972 à Corté (Haute-Corse)
et demeurant à 20250 Corté, lieu-dit
Cuntincu, Saint Pancrace, Gérant de la
SARL CORTE PEINTURE à compter de
ce jour, pour une durée illimitée, en
remplacement de Monsieur André PIERI
démisionnaire. L'article 15 des statuts
est modifié comme suit :

ARTICLE 15 : Nomination du gérant

* Ancienne mention :

Monsieur André PIERI, né le 28 mars 1947
à Sari d'Orcino (Corse-du-Sud) et domici-
lié à 20250 CORTE, immeuble Fiumicellu,
est nommé Gérant de la SARL CORTE
PEINTURE pour une durée illimitée.

* Nouvelle mention :

Monsieur Pierre PIERI, né le 8 mai 1972
à Corté (Haute-Corse) et domicilié à
20250 CORTE, lieu-dit Cuntincu, Saint
Pancrace, est nommé Gérant de la SARL
CORTE PEINTURE pour une durée illimi-
tée. Le dépôt sera effectué au greffe du
Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

I SIGNORI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 43.732 €
Siège : 13 Lotissement Arbucetta,
20620 Biguglia
803896042 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 02/02/2017, il a
été décidé de : Prendre acte du départ du
Gérant non associé MATELLI Pierre dé-
missionnaire. Mention au RCS de BASTIA.

AGEP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000.00 €
Siège social : 2, rue Saint-Jean
20200 Bastia-347891798 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée gé-
nérale ordinaire du 11 septembre 2017 :
- Madame Colette CORDOLIANI demeu-
rant Mausoleo, BRANDO (Haute-Corse),
a été nommée gérante, en remplace-
ment de Madame Huguette PADILLA,
gérante démissionnaire à compter de
ce jour. Dépôt légal au Greffe du Tribu-
nal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

OB4

SAS au capital de 100 euros
Siège social :
3, rue Georges Bernard Shaw
75015 Paris-538 694 811 RCS Paris

Aux termes d'une délibération en date
du 01-09-2017 le président de la société
par actions simplifiée OB4, usant des
pouvoirs conférés par les statuts, a dé-
cidé de transférer le siège social et
l'établissement du 3 rue Georges Bern-
ard Shaw, 75015 PARIS au 9, Avenue
Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA, à
compter de ce jour et de modifier en
conséquence l'article 3 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de
PARIS sous le numéro 538694811 fera
l'objet d'une nouvelle immatriculation
auprès du RCS de BASTIA.

Président : Monsieur François ALBER-
TINI, demeurant Route de Lucciana dite
Route du Village, 20290 LUCCIANA

Pour avis, Le Président.

OLIVIER BLEU SAINT FLORENT

SAS au capital de 100 euros
Siège social : Lieu-dit Olzo
20217 St-Florent
538 705 542 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date
du 01/09-2017, le président de la so-
ciété par actions simplifiée OLIVIER
BLEU SAINT FLORENT, usant des pou-
voirs conférés par les statuts, a décidé
de transférer le siège social du Lieu-dit
Olzo, 20217 SAINT FLORENT au 9, Ave-
nue Maréchal Sébastiani, 20200 BAS-
TIA, à compter de ce jour et de modifier
en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

LIMAT CONSTRUCTION

SARL à associé unique
Au capital de 5.000 €
Siège : Villa Fieschi
37, Avenue Napoléon III
20110 Propriano
501748362 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 13/04/2017, il a
été décidé de transférer le siège social
à compter du 27/03/2017 au **Lieu-dit
Rena Bianca, 20110 PROPRIANO**. Men-
tion au RCS de AJACCIO.

SAS ENGI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège : Carrefour Casamozza
Immeuble Raffaelli, 20290 Lucciana

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date 11 Septembre
2017, il a été décidé par l'ensemble des
associés de transférer le siège social de
la SAS ENGI anciennement Lieu-dit An-
giolasca - RN 193 - 20290 MONTE à
l'adresse suivante **Carrefour CASA-
MOZZA - Immeuble RAFFAELLI -
20290 LUCCIANA** à compter de ce jour.

Pour avis, Le représentant légal.

SML BTP

SASU au capital de 650.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Pastoreccia
Erbajolo - 20600 Bastia
790 210 058 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du
10/09/2017. L'associé unique a décidé
de transférer le siège social de la so-
ciété de LIEU-DIT PASTORECCIA, ERBA-
JOLO, 20600 BASTIA à **ESPACE
CASATORRA - LIEU-DIT PARADISA - RN
193 - 20620 BIGUGLIA** à compter du
10/09/2017, et de modifier en consé-
quence l'article 3 des statuts. Mention
en sera faite au RCS de BASTIA.

N.r.g. Consulting

SARL au capital de 500 euros
Siège social : 54 Rue Guer
74700 Sallanches
753 346 170 RCS Annecy

Le 01/08/2017, l'associé unique a trans-
féré le siège social à **lieu-dit Ogliastrone,
20167 Afa** à compter du 01/08/2017.

Gérant : Mme Berard Nathalie, Lieu-dit
Ogliastrone, 20167 Afa. Immatriculation
au RCS de Ajaccio. Mention au RCS de
Annecy.

LIMAT

SARL au capital de 10.000 €
Siège : 37, Avenue Napoléon III
20110 Propriano
485079610 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 27/03/2017, il
a été décidé de transférer le siège social
au **Lieu-dit Rena Bianca, 20110 PRO-
PRIANO**. Mention au RCS de AJACCIO.

LMT INVEST

SCI au capital de 1.000 €
Siège : Villa Fieschi
37, Avenue Napoléon III
20110 Propriano
519584965 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 27/03/2017, il
a été décidé de transférer le siège social
au **Lieu-dit Rena Bianca, 20110 PRO-
PRIANO**. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 40

CHIOSU SUPRANU

SNC au capital de 10.000 €
Siège : Résidence Villa Fieschi
37, Avenue Napoléon III
20110 Propriano
533281820 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 27/03/2017, il a été décidé de transférer le siège social au **Lieu-dit Rena Bianca, 20110 PROPRIANO**. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 41

MY HOME

SARL à associé unique
Au capital de 10.000 €
Siège : Résidence Villa Fieschi
37, Avenue Napoleon III
20110 Propriano
518452826 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 28/03/2017, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 27/03/2017 au **Lieu-dit Rena Bianca, 20110 PROPRIANO**. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 42

PONGARA

SAS au capital de 37.000 €
Siège : Lieu-Dit Rena Bianca,
20110 Propriano
448460212 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 28/03/2017, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 27/03/2017 au **Lieu-dit Rena Bianca, 20110 PROPRIANO**. Mention au RCS de AJACCIO.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 43

KERMARREC - CHOUINARD & ASSOCIÉS
Société d'Avocats
6 Parc de Brocéliande
35760 ST-GRÉGOIRE

FINANCIÈRE DE PONTIUS
S.A.S.U. au capital de 573.515,36 €
2, route de Mezzavia
Pôle de Suartello - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 451 180 020

OBJET - DÉNOMINATION

Le 12.09.2017, l'associé unique a décidé, à effet du 01.09.2017 :
- de modifier l'objet social, en l'étendant à la location de chapiteaux, de structures démontables, de bâtiments modulaires, matériels et accessoires ; l'organisation de bals, dancing, thé dansant ; l'achat, la vente, la location et la prise à bail de véhicules, matériels et outillages industriels, matériels informatiques et de bureau.
- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale : **SNEC EVENTS**.
Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification : RCS AJACCIO.

Pour avis,
le Président.

N° 44

B. LEONELLI

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

"SEFICO"

SASU au capital de 502.000 €
Siège social :
Zone Industrielle de Tragone
(20620) Biguglia
R.C.S : Bastia N° 326 203 783

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'une décision en date à BASTIA du 5 Septembre 2017, l'associé unique de la Société SASU **"SEFICO"**, a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire Madame Marie-Claire MORELLI demeurant à BASTIA (20200) 5, Rue Gabriel Pieri, et comme commissaire aux comptes suppléant, Monsieur André AGOSTINI demeurant à BASTIA (20200) 2, Boulevard Paoli, pour une durée de Six exercices.

Pour Avis,
Le président.

N° 45

**CONSTRUCTIONS DU NEBBIO**

SAS au capital de 350.000 €.
Siège social : Lieu-dit Costa,
20232 Oletta
381 828 904 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30/06/2017 la société RUGANI FINANCIERE, SARL au capital de 2.151.500 €, dont le siège social est Lieudit Croce, 20232 OLETTA, immatriculée au RCS BASTIA 811 790 435, a été nommée en qualité de Présidente à compter du 01/07/2017 en remplacement de M. Charles RUGANI, démissionnaire. Dépôt légal RCS BASTIA.

Pour avis, le Président.

N° 46

SCI L'ECUMOTTE

SCI au capital de 4024,65 €
Siège social :
Marine de Sant Ambroggio,
Lot 388, Lumio, 20260 Calvi
400 235 990 RCS de Bastia

L'AGE du 06/09/2017 a décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 05/12/2118. Modification au RCS de Bastia.

N° 47

AVIS

TOP PHONE REPARATION, SAS au capital de 500 euros, Centre commercial du Benista Pisciatello 20117 Cauro. RCS Ajaccio 818356164. A compter A.G.E du 09-08-2017: Nomination nouveau Directeur Général: Mr OLIVIERI Joel, Lieudit sansonetti 20600 Furiani. Formalités au RCS de Ajaccio.

N° 48

CODAC

Société Anonyme
Au capital de 1.260.000 EUR
Siège Social : Palais des Allées
Route de Muro - 20220 Ile-Rousse
422 772 079 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017, la société Codim 2, Administrateur de la SA CODAC, a désigné en qualité de représentant permanent M. Romain Portelli, en remplacement de M. Marc d'Acorsi.
Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis,
Le Président Directeur Général.

AVIS DE CESSION

N° 49

INSERTION CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [Haute-Corse], 2, rue Chanoine Colombani", le 17 août 2017, enregistré à BASTIA, le 05/09/2017, dossier 2017 25800 référence 2017N 00352, **a été cédé par** : La Société dénommée ALEX'ANNE, Société à responsabilité limitée au capital de 40.000,00 Euros, dont le siège est à BIGUGLIA [20620], Centre Commercial RIVE DROITE, immatriculée au RCS de BASTIA 530.925.916

Au profit de :
La Société dénommée PRET A PORTER PIETRUCCHI, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 4.000,00 €, dont le siège est à SILVA-RECCIO [20215], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA 831.070.784

Un fonds de commerce de "VENTE AU DETAIL D'ARTICLES DE PRET A PORTER HOMMES ET FEMMES ET D'ACCESSOIRES DE MODE" exploité à BIGUGLIA, 20620, Centre Commercial RIVE DROITE, lui appartenant, connu sous le nom commercial, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 530.925.916.

Comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.
Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à BIGUGLIA, 20620, Centre Commercial RIVE DROITE.

- Le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation.

Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance depuis le 12 août 2017.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30.000.00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-SIX MILLE NEUF CENTS EUROS (26.900.00 EUR),

- au matériel pour TROIS MILLE CENT EUROS (3100.00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'Etude de Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé à Bastia, 2 Rue Chanoine Colombani, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)

Pour insertion,
Le notaire.

N° 50

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date des 28 et 30 août 2017, enregistré au SIE de BASTIA, le 6 septembre 2017, D°2017/25853, Réf 2017N00353. La Société OSTERIA DI SAN MARTINO, SARL, capital 7774,90 €, siège PATRIMONIO [20253], SIREN 353 562 572 RCS BASTIA.

A cédé à : La Société TANGALE, SAS, capital 500,00 €, siège PATRIMONIO [20253], Lieu-dit Poretto Hameau de Santa Maria, SIREN 829 179 498 RCS BASTIA. Un fonds de commerce de Restaurant [grande restauration] Saisonnier exploité à PATRIMONIO [20253] Lieu-dit Poretto, connu sous le nom commercial OSTERIA DI SAN MARTINO, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de BASTIA sous le n°353 562 572.

Propriété : jour de la signature.

Jouissance : 1er mai 2017.

Moyennant le prix principal de 20.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr

N° 51

JURIDICALIS SELARL d'avocats

19, rue de la République
13002 Marseille

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Aix en Pce du 30/08/2017, enregistré le 05/09/2017 SPF Bastia (dos 2017 25840 réf 2017 A 01165), la SARL PRUNIER & Cie [capital 13.415,51 €, siège social sis Lieudit Precojo, 20290 LUCCIANA, RCS Bastia 496 420 118], assistée de Me Charles de SAINT RAPT, Administrateur judiciaire de la SARL PRUNIER & Cie, désigné à cette fonction par jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 09/05/2017 et en exécution du jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 18/07/2017, **a vendu à** la SARL société PRO EQUIP [capital 20.000 €, siège social sis Route Nationale 200, BP 66, 20250 CORTE, RCS Bastia 794 402 024], le fonds de commerce de vente de quincaillerie gros et détail, sis lieudit PRECOJO, 20290 LUCCIANA, à l'exclusion des contrats de crédit-bail, moyennant le prix de SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70.000 €). La prise de possession a été fixée au 04/09/2017. Il n'est pas constitué de quiescence, la Selar BRM), mandataire judiciaire de la SARL PRUNIER & Cie, a invité les créanciers à déclarer leurs créances.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegriano
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : A00JSF2017120

L'avis implique un marché public

Objet : Aménagement et sécurisation d'un accès direct entre l'aéroport de Figari et l'entrée Est de Figari et de l'Accès sud à l'Aéroport de Figari. RD859/RD322 (7 lots)
Commune de Figari - Canton GRAND SUD

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Voirie Réseaux Divers

Lot N° 2 - Enrobé

Lot N° 3 - ECLAIRAGE

Lot N° 4 - SIGNALISATION

Lot N° 5 - EQUIPEMENTS

Lot N° 6 - ESPACES VERTS

Lot N° 7 - SUIVI MESURES ENVIRONNEMENTALES

Critères d'attribution :

Lot n° 1 : Voirie Réseaux Divers

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

60% Prix

Lot n° 2 : Enrobé

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Lot n° 3 : ECLAIRAGE

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Lot n° 4 : SIGNALISATION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Lot n° 5 : EQUIPEMENTS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Lot n° 6 : ESPACES VERTS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

60% Prix

Lot n° 7 : SUIVI MESURES ENVIRONNEMENTALES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

60% Prix

Remise des offres : 09/10/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 04/09/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 53

COMMUNE DE MANSO

**MODIFICATIF A L'AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**CLASSEMENT ET ORGANISATION
DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Objet de l'enquête : En application des dispositions de l'arrêté n° 06/2017 du 8 septembre 2017 portant modification de l'arrêté n° 05/2017 du 2 août 2017, l'objet de l'enquête publique est modifié ainsi qu'il suit : ouverture d'enquête publique pour la création, l'aliénation, le classement et la réorganisation de la voirie communale.
Durée de l'enquête : La durée de l'enquête publique est prolongée jusqu'au lundi 23 octobre 2017 inclus [17 h].

Consultation du dossier : La nouvelle mouture des plans modifiés sera en ligne sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/454>) à compter du 12 septembre 2017 et disponible en mairie dès le 11 septembre 2017 et jusqu'au 23 octobre 2017 [17h].

Une nouvelle permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la Mairie de MANSO le :

* **Lundi 23 octobre 2017 de 14h à 17h.**

Date d'envoi à la publication : 11 septembre 2017

N° 54

**AVIS DE PUBLICATION
COMMUNE DE BARBAGGIO**

Par délibération N°5 du 28 août 2017, rendue exécutoire le 29 août 2017, le Conseil Municipal de la commune de Barbaggio a mis en oeuvre la procédure des biens sans maître pour les biens cadastrés ci-dessous :

Section	N° Parcelle	Section	N° Parcelle	Section	N° Parcelle
A	124	B	418	B	622
A	352	B	420	B	508
A	65	B	275	B	539
A	79	B	573	B	540
A	412	B	690	B	541
A	239	B	855		
B	11	B	433		
B	58	B	338		
B	917	B	340		
B	411	B	341		

Il a été constaté que ces biens, n'ont pas de propriétaire connu au sens de l'article L.1123-1 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques.

La procédure d'attribution de la commune de ces biens présumés sans maître a donc été mise en oeuvre par la dite délibération.

Le Maire invite tout propriétaire des biens désignés ci-dessus à se manifester auprès de la Mairie dans un délai de 6 mois à compter de la présente publication.

La délibération susmentionnée peut être consultée à la Mairie sur le panneau d'affichage situé à la porte de la Mairie ou au secrétariat de la Mairie les Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

Barbaggio le 11 septembre 2017, Le Maire.

N° 55



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Requalification de la rocade d'Ajaccio entre le giratoire RT22 [avenue Noël Franchini] / RD 31 et le giratoire d'Alata [Bd Abbé Recco] / RD 61.

Numéro de référence : 17S0092

Date limite de remise des offres : 16 Octobre 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 septembre 2017

N° 56

La SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES
Avocats - Diamant III - 2 Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

**ENCHERES PUBLIQUES
VENTE SUR REITERATION D'ENCHERES**

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, vente aux enchères
publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.**

JEUDI 2 NOVEMBRE 2017 8 HEURES 30

Visite des lieux sur place par le Ministère de Maître Sébastien ARMANI [Tel.04.95.10.96.00], le jeudi 5 octobre 2017 de 10 heures à 12 heures.

Département de la Corse du Sud, Commune de VICO, au village, la parcelle cadastrée G 505 (3a 57), 8 place de l'Eglise, et les constructions y édifiées.

Soit une villa sur 2 niveaux - Au rez-de-chaussée, un appartement T3 d'environ 100 m² (loué à titre d'habitation) - A l'étage, un appartement T4 d'environ 100 m².

Mise à prix : 38.500,00 Euros

[Enchères précédemment atteintes : 270.000 €, 251.000 € et 260.000 €]

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et aux procès verbaux dressés par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d' Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO, Le 12 septembre 2017. POUR EXTRAIT. 20130335s4 CM /SM

COMMUNE DE TAGLIO-ISOLACCIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur

Commune de TAGLIO-ISOLACCIO
Mairie annexe - Route de la mer
20230 TAGLIO ISOLACCIO
Tél 04.95.36.83.22
mairie.taglio.isolaccio@wanadoo.fr

2. Objet du marché

Aménagement, mise en sécurité et accessibilité d'espaces publics sur les ha-meaux de TAGLIO et d'ISOLACCIO

1ère tranche : Place de « La Tozza » à Taglio

3ème tranche : Ruelles et placette « De Mari » à Taglio

3. Caractéristiques principales

Le marché est décomposé en deux lots qui comportent, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

Lot n°1 / 1ère Tranche : Place de « La Tozza » à TAGLIO

- Terrassements généraux préliminaires # 30 m3
- Reprofilage et préparation générale des surfaces à traiter # 380 m2
- Rehaussement pour mise aux normes et sécurisation des murets garde-corps existants en pierres du pays maçonnées à deux parements # 15 m3.
- Fourniture et pose de bordures en pierres du pays # 35 ml
- Réalisation de dallages en pierres du pays appareillées en opus incertum # 120 m2
- Reprises et finitions de sols en arène granitique avec apports éventuels # 210 m2
- Reprise de voirie en enrobé à chaud # 50 m2
- Installation de mains courantes et de rampes de protection en ferronnerie # 55 ml.
- Sujétions diverses connexes.

Lot n°2 / 3ème Tranche : Ruelles et placette « De Mari » à TAGLIO

- Traitement localisé éventuel des eaux pluviales # 50 ml.
- Reprofilage et préparation générale des surfaces à traiter # 300 m2
- Réalisation de petits murs de soutènement en béton cyclopéen avec parements vus en pierres du pays s # 25 m3
- Rehaussement pour mise aux normes et sécurisation des murets garde-corps existants en pierres du pays s # 5 m3
- Fourniture et pose de bordures en pierres du pays # 10 ml
- Réalisation d'escaliers en béton avec finition en pierres du pays sciées # 5 m2
- Réalisation de dallages en pierres du pays appareillées en opus incertum # 240 m2
- Reprises et finitions de sols en béton # 60 m2
- Installation de mains courantes et de rampes de protection en ferronnerie # 12 ml.
- Sujétions diverses connexes.
- Plus-value générale pour difficulté d'exécution et d'approvisionnement

4. Conditions de participation

Le candidat devra justifier de sa situation juridique, financière et de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015.

5. Durée du marché ou délais d'exécution pour chaque lot

- 2 mois minimum
- 5 mois maximum

6. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivant également énoncés dans le Règlement de la Consultation.

- Prix de l'offre : 60 %
- Délais d'exécution : 40 %

7. Procédure

Procédure Adaptée avec possibilité de négociation

8. Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 09/10/2017 avant midi

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/09/2017

10. Adresses complémentaires

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du Maître d'Ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23
contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier papier :

Auprès du Maître d'Ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Envoi des candidatures et des offres

A l'adresse du Maître d'Ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Le Maire,
Marie Thérèse MARIOTTI.



CORSE DU SUD
Le Département

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Pôle exploitation et agences routières
Agence de Sartène-antenne de Sartène
Citè administrative
BP 221
20100 SARTENE - CEDEX
Tél : 04 20 03 93 36

Référence acheteur : d4/jsm/2017/020

L'avis implique un marché public

Objet : RD 148 PR 7.500 MUR DE SOUTÈNEMENT

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 70% le coût
- 30% Valeur technique

Remise des offres : 29/09/17 à 15h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 12/09/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 59

Par jugement en date du 05/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

Sporting Club de Bastia (SASP)
Stade Armand Cesari,
20600 Furiani

Activité : Club de Football professionnel

RCS Bastia : B 412 045 122, 97 B 89

Date de cessation des paiements : 05/03/2016

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 60

Par jugement en date du 05/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Garage Lungarella (SARL)
Torra Vescovato,
20215 Vescovato

Activité : Mécanique générale, tôlerie

RCS Bastia : B 380 933 754, 91 B 48

Date de cessation des paiements : 01/02/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 61

Par jugement en date du 05/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure

de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Trav-Accrocorse (SAS)
4, Lotissement Pietralba
20214 Calenzana

Activité : Activités liées à la télécommunication, installations de réseaux téléphoniques

RCS Bastia : B 800 429 961, 2014 B 87

Date de cessation des paiements : 31/07/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 62

Par jugement en date du 05/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

Corsica Mobile (SAS)
45, Boulevard Paoli,
20200 Bastia

Activité : Vente de matériel de téléphonie

RCS Bastia : B 753 134 816, 2012 B 352

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

MODIFICATION PLAN DE REDRESSEMENT

N° 63

Par jugement en date du 05/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a modifié le Plan de Redressement de :

Martelli Philippe
15, Lot Pietralba
rte de Calenzana
20214 Calenzana

Activité : Taxi à Calvi (Parc N°15)

RM : N°324 994 037, [288.88.2B]

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.



N° 64

AVIS DE RESILIATION DE GERANCE

Aux termes d'un acte ssp en date du 31 août 2017, Mme Causolle Pradene, Marie Jeannine veuve Sorba, a résilié le contrat de location gérance du fonds de commerce de restauration à l'enseigne "Chez Jojo et Nadine", situé 9 rue du 9 septembre, 20110 Propriano, de Monsieur Pierre Yves Denis, demeurant à Tavajola, 20113 Olmeto, à partir du 31 août 2017,

Fait à Propriano le 31 août 2017.

N° 65

AVIS

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 12 juin 2017, la location-gérance consentie par Monsieur Eugène PLANET à la SARL LVP CAFE ayant son siège social à BASTIA (20200) - Quai de la Santé (RCS BASTIA 488 244 963) portant sur un fonds de commerce de snack - restaurant - débit de boissons et exploité sous l'enseigne « LE LVP CAFE » a été résiliée à compter rétroactivement du 31 décembre 2015. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 66

ACQUA LINDA
Résidence Palazzu III
Route de Saint Andre
20620 Biguglia
RCS Bastia 751 101 676

L'AGE du 01-09-2017 a décidé à l'unanimité la mise en sommeil de la société ACQUA LINDA avec effet au 01-09-2017. Ladite société n'a plus aucune activité à compter de ce jour.

La gérance,

N° 67

GRAZIANI
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Palavesa
20137 Porto Vecchio
Siège de liquidation : Palavesa
20137 Porto-Vecchio
517 841 110 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Vincent Denis GRAZIANI, demeurant Sortie Palavesa 20137 PORTO VECCHIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Palavesa 20137 PORTO VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 68

FIN DE CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 10/06/2017, par la société dénommée « LA CREPERIE DU DIAMANT », société par actions simplifiée au capital de 3000 euros, dont le siège social est situé Place de GAULLE - DIAMANT II - Bd Lantivy - 20000 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 811 428 044, à la SASU " FAVASCA ", société par actions simplifiée, au capital de 500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro : 830 364 139, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio et portant sur un fonds de commerce Crêperie, Restauration Rapide, snack, glacier à l'enseigne "LA CREPERIE DU DIAMANT" exploité à Place de GAULLE - DIAMANT II - Bd Lantivy - 20000 AJACCIO, a pris fin d'un commun accord le 31 Août 2017.

N° 69

P2S INGENIERIE
SARL au capital de 1500 Euros
Residence Panoramic, Bât A,
Rue Henri Maillot, 20000 Ajaccio
807570189 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGO en date du 31/08/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Madame Sandrine Botez Zaragoza Residence Panoramic Bat A, Rue Henri Maillot, 20000 Ajaccio, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 70

AVIS

Par AGE du 31 juillet 2017, les associés de la société C.F ENTREPRISE, SARL au capital de 5000 euros, dont le siège est BIGUGLIA (20620) - Lot Bevinco - n°39 - (498 067 354 RCS BASTIA), statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

N° 71

Alphabat
SARL au capital de 1000 euros
Siège social : route du Stiletto
Parc d'activité du Stiletto
20090 Ajaccio
821 093 325 RCS Ajaccio

L'AGE du 11/09/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/09/2017, nommé en qualité de liquidateur M. Friant Thierry demeurant 124 Cas d'Oro hauts res du golfe 20166 Porticcio et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Ajaccio.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 72

PISCIA ROSSA

S.C.I. au capital de 2.000 €
Réduit à 1.980 €
Siège social : Hameau de Pianella
20121 Pastricciola
824 460 414 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 17/01/2017 à 11H a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 2000 € à 1980 € par rachat et annulation de 2 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Le capital de fondation est fixé à 2000 euros. Il est divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 01 à 200 inclus

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Mille neuf cent quatre-vingt (1.980) Euros. Il est divisé en 198 parts de 10 Euros chacune, numérotées de 01 à 198 inclus Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 73

PIANELLI FRERES
SAS au capital de 2.939.190 euros
Siège social : 12, Quartier Bartaccia
Route de La Corniche,
20110 Propriano
RCS Ajaccio 495004251

MODIFICATIONS

Par décision des associés en date du 09/12/2016, le capital social a été augmenté de 1.000.005 euros par émission de 66.667 actions de préférence.

Le président de la Société a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital le 23/12/2016.

Le Président, faisant usage de la délégation de compétence consentie le 09/12/2016 par décision unanime des Associés de la Société, a décidé le 27 mars 2017 d'augmenter le capital de 999.990 euros par émission de 66.666 actions P nouvelles, cette augmentation de capital ayant été constatée le 5/04/2017.

Le capital social est désormais fixé à la somme 4.939.185 euros divisé en 172.612 actions ordinaires et 156.667 actions de préférences, toutes de 15 euros de valeur nominale. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 74

MS2B
SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier Foata
20240 Poggio di Nazza
SIREN 794 024 786 RCS Bastia

Par Procès-verbal de l'AGE du jeudi 13 juillet 2017, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur ont :

- Approuvé les comptes de liquidation,
 - Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
 - Décidé la répartition du produit net et de la liquidation,
 - Prononcé la clôture des opérations de liquidation,
 - Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.
- Mention : RCS de Bastia

Pour avis,

N° 75

SARL T.M.G

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Lieu-dit Ardisson
RN 193 - 20600 Furiani
N° SIREN 404303620 RCS Bastia

MODIFICATION OBJET SOCIAL

Suivant AGE en date du 4 septembre 2017 à Furiani, les associés, ont décidé la modification de son objet social qui devient comme suit :

*** Ancienne mention :**

L'ancien objet social : Travaux de maçonnerie générale et travaux divers (clôtures, nettoyage, élagage, débroussaillage, espaces verts, travaux de routes, stades). Ventes de plantes vertes et fleuries, sapins, chrysanthèmes, spiritueux vins, tous produits avec emballage cellophane.

*** Nouvelle mention :**

Le nouveau objet social : Le nettoyage intérieur, même si elles ses activités peuvent inclure le nettoyage des espaces extérieurs associés tels que les vitres ou les couloirs. Elle comprend aussi le nettoyage courant de tous types de bâtiments.

L'article II statuts de la société a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

N° 76

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 juillet 2017 à SAN MARTINO DI LOTA, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SASU AWAA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Siège social : RESIDENCE LE GRIGIONE - BAT A1 - 97 ROUTE DU CAP - 20200 SAN MARTINO DI LOTA

Objet : La société a pour objet l'exploitation d'un site marchand, annuaire de référencement internet. Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, d'exploitation ou de prise en location-gérance de tous fonds de commerce. Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 €.

Direction de la société. A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier président, Monsieur **CARDI JEAN MICHEL** demeurant RESIDENCE LE GRIGIONE - BAT A1 - 97 ROUTE DU CAP - 20200 SAN MARTINO DI LOTA. La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

M. CARDI JEAN MICHEL,
Président.

N° 77

ERRATUM

Erratum à l'annonce N°6681, parue dans le présent journal du 01/09/2017, **il convenait de lire** que les statuts sont datés du 01/09/2017.

1,3%

Les chiffres de la semaine

d'augmentation sur un mois (et +8,4 % sur un an) pour le prix au litre du gazole en Corse en août 2017 [source CorsiStat].

2,38%

Les chiffres de la semaine

de hausse sur un an pour le salaire moyen en Corse au 2^e trimestre 2017 selon les sources Acoss, Régionalytics et les données CVS.

97%

Les chiffres de la semaine

des écoles corse ont opté pour le retour à une semaine scolaire de 4 jours (contre 33% sur le continent) a indiqué le recteur de l'Académie de Corse.

ISULA SURELLA **Tourisme: u troppu...**

Les chiffres officiels ne sont pas tombés mais tout laisse présager une hausse d'au moins 14% par rapport à 2016, alors même que, depuis 2015, la fréquentation n'a cessé de progresser. Mais si les tour opérateurs et certains professionnels du secteur touristique se réjouissent, c'est pourtant l'inquiétude qui domine, notamment du côté des institutions sardes. Ainsi Barbara Argiolas, élue en charge du tourisme de la Région autonome, juge ces chiffres trop élevés et estime que l'île ne peut « supporter un tel poids ». Car, explique-t-elle dans les colonnes de *La Nuova Sardegna*, « cette saison marque un point de non-retour ». En point de mire, les risques que fait peser une telle affluence sur l'environnement: des sites du littoral ont été littéralement pris d'assaut et surfréquentés cet été. Au point que certains maires n'ont pas caché envisager d'avoir recours à la mise en place de numerus clausus. À commencer par le maire de Stintino, Antonio Diana, effaré devant l'afflux quotidien de plus de 5000 personnes à la Pelosa, face à l'île de l'Asinara. Outre qu'elle se refuse à prendre le risque de compromettre l'héritage environnemental des générations à venir, Barbara Argiolas met en avant, aussi, une question de logique: on ne peut pas bâtir une image sur un littoral préservé et se retrouver avec des plages où les estivants se retrouvent au coude-à-coude. De plus, fait-elle valoir, en termes de gestion de l'eau ou des déchets, en terme d'équilibre social -avec notamment la question prégnante des résidences secondaires- l'île ne peut se permettre de connaître encore une année-record de ce type, avec un pic estival si fort, au point que chaque touriste supplémentaire représente davantage un coût qu'un profit. Il est temps que la Sardaigne se dote d'une politique du tourisme exigeante, qu'elle choisisse le type de clientèle qui lui convient le mieux: « mieux vaut un touriste qui laisse 2€ dans l'île que cinq qui ne laisseront que 0,50€ chacun. » ■

HAUT

Lancé en 2014, le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat de Corse (Pépité Corse), labellisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, va passer à la vitesse supérieure avec l'accélérateur de projets Pépité Starter qui sera mis en œuvre au printemps 2018 en partenariat avec The School Lab. Cinq projets de jeunes entrepreneurs seront retenus pour bénéficier d'un accompagnement intensif de 6 mois assuré par des experts afin d'identifier quels pourraient être les problématiques ou éventuels points de blocage qu'ils pourraient rencontrer et de déterminer un processus et un temps de résolution.

FRAGILE

Fin juin 2017, le nombre de défaillances d'entreprises est de 411 en cumul sur 12 mois, soit une hausse de 4,8 % par rapport à la période comprise entre juillet 2015 et juin 2016. Dans le même temps, au plan national, les défaillances poursuivent leur diminution, avec un recul de 8,8 % sur un an. La Haute-Corse enregistre une augmentation de 19 % des défaillances, tandis que la Corse-du-Sud affiche une baisse de 7 %. Sur cette même période, les tribunaux d'Ajaccio et Bastia ont jugé 162 procédures de liquidation judiciaire. À noter que le nombre de défaillances - en cumul sur 1 an - est en recul par rapport au premier trimestre de 2017, l'évolution sur un an à fin mars ayant atteint +25,8 % [sources : Banque de France, Fiben, CorsiStat].

IL FALLAIT LE DIRE

« On ne peut pas construire une économie sur le tourisme, c'est une blague ! »

déclare l'économiste **Jean-François Ferrandi**, auteur de *Corse et Sardaigne, îles autonomes ?* [Editions L'Hermattan] dans une interview accordée à Corse Matin, le 13 septembre. Une blague qui semble d'ailleurs prendre le chemin du comique... d'exaspération.



RIBEDDU A SA PLACE

La ville de Bastia a rendu hommage à Dumenicu Lucchini «dettu Ribeddu», héros de la Résistance, en donnant son nom à une place. Beaucoup y ont vu une juste récompense en ce jour de commémoration de la libération de la Corse, qui coïncide avec l'anniversaire de la mort de Ribeddu, survenue le 9 septembre 2002.

Comme l'a rappelé Santa Lucchini, sa petite-fille, «Dumenicu ne cherchait pas les honneurs. Il disait qu'il avait agi comme un homme normal pour participer à la libération de la Corse.» Oublié lors du cinquantième anniversaire de la libération de la Corse, il n'en prit pas pour autant ombrage. Cela lui valut le salut poétique et fraternel de Jean-Paul Poletti avec *Tu Dumenicu*, que l'artiste a interprétée lors de la cérémonie, accompagné au clavier par Christophe Mac Daniel.

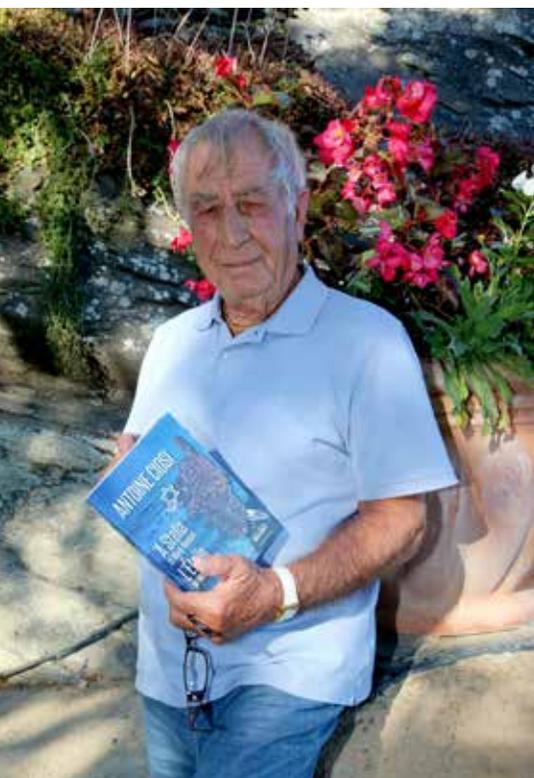
Le maire de Bastia, Pierre Savelli, a évoqué l'honneur pour la ville de Bastia d'avoir une place qui porte le nom de Dumenicu Lucchini. Même fierté pour Jean-Guy Talamoni qui a évoqué le combat de l'homme pour la Corse «*Durante tutta a so vita, Ribeddu hè firmatu fidu à u populu corsu, quand'ellu era capimachja di a sezione Alta Rocca di u Fronte naziunale, o più tardi quand'ellu s'hè impegnatu in lu muvimentu naziunalistu. Era un omu semplice, chì campava cù umilità, unestita è generosità. Ste qualità è u so spiritu di resistenza facianu l'ammirazione di tutti. A so storia, a so vita, e cunniscimu bè. In qualchì parolla, si po di chì Dumenicu Lucchini à contribuitu à rende a speranza à u populu.*» Pour Gilles Simeoni, président de l'Exécutif, l'hommage à Ribeddu dépasse largement la ville de Bastia : «*Son combat pour défendre les idées nationalistes, il l'a prolongé en entrant en 1982 à l'assemblée de Corse.*» Il cite ainsi son père Edmond, qui avait un jour déclaré : «*On imagine mal le degré d'émotion, de respect et de fierté qui ont pu être les nôtres en siégeant à ses côtés.*»

Pour Jean-Guy Talamoni, «*cet hommage suscite une remontée au cœur de l'histoire et à chaque fois porte son lot d'émotions. Ce qui est particulièrement troublant c'est l'altruisme, l'abnégation et l'humilité qui caractérisaient ces hommes et ces femmes. Dumenicu Lucchini a choisi de s'engager dans la Résistance au nom de la liberté, de la justice, des valeurs sociales et du bien commun dans l'intérêt des Corses et de l'humanité.*»

Inauguration hautement symbolique, donc, tout comme l'acquisition par la CTC de la cloche du sous-marin Casabianca, exposée sur la place Dumenicu-Lucchini avant d'intégrer le fonds du musée de la Corse. Le président de l'Assemblée a insisté sur la valeur de cet hommage : «*Les politiques nouvelles que nous avons initiées nécessiteront évidemment un délai pour produire leurs effets. Dans cette entreprise, le souvenir de Ribeddu et de tous ses compagnons de lutte doit nous aider à ne jamais faillir. Mener à bien notre action politique sera le seul moyen de vaincre tout ce qui déforme et détruit la démocratie. Cela sera aussi, je crois, le plus bel hommage que nous puissions rendre à Ribeddu et à tous les combattants pour la liberté.*» ■ Jacques PAOLI

ANTOINE CIOSI

UN NOUVEL OUVRAGE ET UNE DERNIÈRE TOURNÉE



Du chanteur à l'auteur il n'y a qu'un pas. Antoine Ciosi, le Casinçais installé en Balagne, se réalise dans l'un comme l'autre exercice. Avec cette expression de la sincérité qui fait de lui un artiste à part. Inévitablement, c'est de la Corse dont il s'agit dans son dernier ouvrage paru au printemps aux éditions A fior di carta, *A Stella di Musè Namani-L'Etoile de Moïse Namani*. Un récit. Un racontu. Bilingue, donc. Par nécessité : «*Après la sortie de l'ouvrage *Una mamma**, il m'a été gentiment reproché le manque de traduction. Ce qui m'a conduit à faire un ouvrage bilingue dont la lecture ne sera restrictive pour personne.*» Antoine Ciosi y conte l'histoire d'un homme, Victor Namani, qui en 1923 quitte Haïfa, au bout du monde, pour un long et périlleux voyage qui le conduit en Corse. Il va tomber amoureux de cette terre et d'une jeune bergère d'Ascu qu'il épouse malgré son statut d'étranger. De cette union naîtra un fils, Moïse. Corse et juif, chevrier jusqu'à l'âge de 17 ans, il aura un étonnant parcours, deviendra un homme d'affaire que la réussite professionnelle conduira aux quatre coins du monde, mais sans jamais trop l'éloigner de sa terre natale.

Un hommage à la mémoire des anciens, aux bergers, à ceux qui comme Victor ou Moïse Namani sont devenus corses à part entière, par leur attachement à cette terre, leur respect de ses traditions, par amour des gens. Un hommage aussi à une Corse universelle, solidaire, attachante, qu'Antoine Ciosi décrit comme la plus belle des terres d'accueil : «*La Corse a toujours été une terre d'hospitalité. Ce n'est pas un leurre. L'île des justes n'est pas une désignation erronée. Simu tutti Musè Namani.*»

Quant à Ciosi le chanteur, il s'apprête à entamer son *ultimu giru*. C'est à Paris, ville où il a débuté, dans la salle des Folies Bergère à Paris qu'aura lieu, le 28 novembre, la première date de cette dernière tournée en Corse et sur le continent qui couronne 55 ans de carrière et promet une émotion rare. ■ Jacques PAOLI

*L'ouvrage, qui a obtenu en 2012 le Prix du livre corse, va être traduit en français.

RENTRÉE À LA CARTE

Pour cette rentrée scolaire, le choix était laissé de rester à la semaine de quatre jours et demi ou de revenir à la semaine de quatre jours. Chaque système a ses mérites et ses défenseurs. Exemples concrets en Balagne...

Semaine de quatre jours et demi, activités périscolaires, la réforme initiée par le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Vincent Peillon, était passée dans la douleur en 2013. Pour cette rentrée, si elle n'a pas été supprimée, le nouveau gouvernement laisse libres les communes et les écoles d'appliquer la semaine de quatre jours et demi ou de revenir au rythme de quatre jours avec le mercredi chômé. Ainsi 33% des écoles ont décidé de faire machine arrière sur le territoire national. C'est le cas notamment à Calvi où, en 2014 déjà, on avait instauré une garderie payante en lieu et place des activités sportives et culturelles, et où on s'est empressé d'enterrer la réforme Peillon. «*Nous n'étions pas contre la réforme elle-même, mais nous avons été dans l'impossibilité de mettre en place les activités périscolaires. Avec ces activités, nous avons un budget qui explosait. Nous ne disposons pas de structures adéquates dans les écoles, nous avons 19 classes primaires, il nous aurait donc fallu 38 locaux à disposition des groupes d'élève. Nous ne pouvions pas, pour une heure, remettre en cause tout notre système*» explique l'adjointe au maire de Calvi en charge des affaires scolaires, Annie Falcucci. Un coût important, un manque de structures sont les causes qui déjà à l'époque faisaient grincer des dents les municipalités. Autre point, la fatigue de l'enfant a souvent été mise en avant pour justifier le retour à l'ancien rythme et au mercredi de coupure. «*On s'est aperçu que les enfants étaient très fatigués à partir du jeudi après-midi, c'est un constat des enseignants mais aussi des parents. Les enfants auront ainsi le mercredi matin en plus pour s'adonner aux activités qu'ils choisiront et ils finiront plus tôt le soir*» affirme Sébastien Lomellini directeur de l'école Loviconi de Calvi. Parmi les irréductibles voulant maintenir l'ancien rythme et les activités périscolaires, il y a Munticellu. La commune avait déjà

été parmi les premières à adopter cette réforme et sera parmi les dernières à la quitter. Dans son école, née en collaboration avec le professeur Hubert Montagner, grand connaisseur des rythmes biologiques de l'enfant et qui a, par ailleurs, travaillé avec Benoît Hamon en 2014 pour affiner cette réforme, tout avait été pensé en amont pour que les structures sportives et culturelles soient à proximité de l'école. «*Ces activités participent à l'épanouissement de l'enfant, c'est une réussite sociale puisqu'elles permettent à chaque enfant de s'ouvrir à des activités sportives ou culturelles qui n'étaient accessibles qu'à une minorité*» explique le maire de la commune, Joseph Mattei, qui balaye aussi d'un revers de main la question du financement de cette réforme. «*La commune propose 14 activités, nous avons prévu un budget de 50 000€ pour pallier une éventuelle suppression de l'aide de l'État. Cette aide ayant été maintenue, nous donnons donc 30 000€, soit environ 2% de notre budget de fonctionnement, c'est dérisoire.*» À Munticellu, les enfants ne semblent pas spécialement fatigués par ce rythme, même si aucune étude n'a été faite, ni avant, ni durant la mise en place de cette réforme comme l'explique la directrice de l'établissement, Stéphanie Mattei: «*Lorsque l'on discute avec l'équipe pédagogique, on se rend compte que les enfants sont plus fatigués le lundi matin après la coupure du week-end. Ensuite, pour ce qui est de savoir si ces rythmes sont plus ou moins fatiguants, il aurait fallu faire des tests pendant la mise en place des rythmes, par exemple comparer les bâillements de l'enfant, les clignements d'yeux etc... et comparer les résultats avec des enfants ne suivant pas ces rythmes, c'est ce qu'avait préconisé le professeur Montagner. Nous, nous ne pouvons que nous fier à notre ressenti.*» Chacun défend donc sa position, dictée par le bien-être de l'enfant, ses convictions... ou le bord politique... ■ Pierre PASQUALINI



NUMÉRIQUE

DONNÉES 2.0 POUR BOOSTER LA PARTICIPATION DU CITOYEN À LA VIE PUBLIQUE



La CTC organisait les 7 et 8 septembre un séminaire relatif aux enjeux de l'Opendata pour l'île. Une démarche d'ouverture des données publiques dans laquelle la Corse s'est engagée depuis 2013.

Comme de nombreuses autres régions, depuis 2013 la Collectivité territoriale de Corse [CTC] a amorcé de manière volontariste une démarche d'Opendata, comprendre l'ouverture de ses données au public. Une démarche aujourd'hui rendue obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants depuis «la loi pour une République numérique» d'octobre 2016. C'est pour approfondir ce projet intitulé «Opendata Corsica» que, les 7 et 8 septembre, la CTC a organisé un séminaire au Palais des congrès d'Ajaccio sur le thème de «L'ouverture des données publiques: enjeux et stratégies pour la Corse». Ce séminaire, qui s'est tenu en présence des représentants d'Opendata France et de plusieurs élus, avait ainsi pour objectif de se nourrir des expériences menées à l'initiative de cette association et à participer à la prise de conscience au sein des institutions insulaires du bénéfice de l'ouverture des données.

«Le but est d'échanger sur nos pratiques de manière à pouvoir poursuivre, améliorer notre démarche et avancer sur le projet», explique Valérie Lust-Serpaggi, chargée du projet Open Data Corsica, en précisant que celui-ci «consiste à collecter des données produites par les directions, agences et offices de la CTC et des collectivités insulaires dans le cadre de leurs missions et de mettre à disposition ces données dans des formats ouverts, réutilisables et

accessibles par l'ensemble de la société civile».

À ce jour, un peu plus de 200 jeux de données ont été récoltés et sont disponibles en téléchargement libre et gratuit sur la plateforme www.opendata.corsica. Ils couvrent un large panel de domaines, qu'il s'agisse de données budgétaires, de données sur les routes territoriales, la culture, ou encore l'hydraulique. «Leur mise à disposition est intéressante pour les développeurs, mais elle est aussi destinée à des chercheurs, à des journalistes qui souhaiteraient réaliser des analyses à partir de ces données», indique Valérie Lust-Serpaggi.

Une stratégie numérique novatrice totalement en phase avec les aspirations de la majorité territoriale. «Nous avons donné un coup d'accélérateur à la démarche», a indiqué à ce titre Gilles Simeoni, président de l'Exécutif. Ce projet rejoint notre volonté de faire de la Corse une terre d'innovation d'un point de vue technologique. Mais, au-delà de la révolution numérique, c'est également en phase avec nos objectifs politiques de travailler à la plus grande transparence possible, de réfléchir à une nouvelle forme de démocratie, et on sait justement que, de ce côté-là, l'Opendata est un des chemins pour aller vers une implication plus forte et plus directe des citoyens dans la vie publique». ■ Manon PERELLI

SPORTS

L'ACA DIVERSIFIE SES ACTIVITÉS

L'AC Ajaccio tenait une conférence de presse au stade François Coty le 4 septembre afin de présenter les activités qu'il entend développer en marge de l'équipe principale.



«Nos activités se diversifient. Cela fait partie de notre stratégie de développement, et en même temps cela fait partie des attentes de la Fédération française de football qui élargit son cercle de responsabilités, puisqu'elle a intégré le futsal et que le football féminin est l'une des priorités qui a été inscrite dans la loi Braillard», explique Léon Luciani, le président de l'ACA.

Dès la saison passée, le club avait commencé à se pencher sur le football féminin en tissant un partenariat avec Pietrosella pour développer une équipe senior. L'équipe bien en place, l'ACA souhaite désormais se tourner vers les plus jeunes. «Cette année nous développons le football féminin dans les petites catégories en U13 et en débutant. Nous aurons plus de 50 licenciées féminines qui participeront au

LA MARIE-DO SE MOBILISE «PÀ I NOSCI ZITELLI»

En plein mois international des cancers pédiatriques, l'hyperactive association organise une journée d'information et de sensibilisation le 17 septembre à la Parata.

Dans le même temps, elle s'est engagée à soutenir la recherche à hauteur de 60 000 € sur trois ans.



«Une journée de célébration de la vie». C'est ainsi que Catherine Riera, présidente de la Marie-Do, se plaît à définir le nouvel événement qui vient s'ajouter à la désormais longue liste de rendez-vous de l'association. Le dimanche 17 septembre, à l'occasion du mois international des cancers pédiatriques, la Marie-Do organise une journée d'information et de sensibilisation à cette question de santé publique sur le Grand site de la Parata, à Ajaccio. Intitulé «Inseme pà i nosci zitelli», cet événement sera ponctué de nombreuses activités au premier rang desquelles des marches et courses d'orientation pour les enfants. «On a essayé de construire un programme attractif», note la présidente de la Marie-Do, précisant que le but est de mobiliser petits et grands autour des valeurs de solidarité, générosité, ouverture aux autres chères à l'association, mais aussi aux bonnes pratiques pour un mode de vie sain.

L'idée d'un tel événement a, elle, germé dans l'esprit des membres du «commando» de la Marie-Do après une dure prise de conscience des chiffres des cancers pédiatriques. En effet, chaque année 2500 cas d'enfants touchés par un cancer sont recensés en France. 500 en mourront. Parmi ces cas, si 5 à 10% révèlent des anomalies génétiques, les autres restent inexpliqués. Une réalité alarmante. Pourtant, moins de 10% des fonds de recherche vont à l'oncologie pédiatrique. «C'est tellement injuste et tellement insupportable, car peut-être qu'il y a des pistes pour faire baisser ces statistiques effrayantes. Il y a d'énormes progrès à faire pour les cancers pédiatriques, mais pour cela il faut de la recherche», regrette la présidente de la Marie-Do tout en reprenant: «On s'est rendu compte qu'au sein de la Marie-Do on

ne faisait pas assez pour ces cancers». Voulant désormais plus que jamais montrer son soutien à cette cause, l'association a signé une convention avec le Centre de recherche en oncobiologie et oncopharmacologie de Marseille et s'engage à soutenir à hauteur de 60 000€ sur trois ans ses travaux de recherche sur le médulloblastome, cancer le plus répandu chez l'enfant. «Ce sont des travaux extrêmement prometteurs. Les premiers résultats montrent qu'on a bon espoir de trouver une zone de progrès importante dans les prochaines années, explique Catherine Riera. Il est urgent d'agir et urgent de financer». ■
Manon PERELLI

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 17 SEPTEMBRE

- 10h Inauguration de la journée
 - 10h15 La marche des enfants et des familles vers la tour de la Parata
 - 11h30 Conférence du Dr Recchia sur «Santé et Alimentation»
 - 12h00 Jean-Claude Acquaviva (A Filetta), Celestina et Mathilde chantent en avant-première quelques extraits du nouvel album «Princesse des Licornes» composé en mémoire de Lelia
 - 12h30-13h30 Restauration
 - 14h Rallye «Explorateur» [découverte de la faune, flore et patrimoine historique du site sous forme de jeu pour les 7/8 et les 9/11 ans]
- Et toute la journée:
- Visite de l'île de Mezzu Mare avec les navettes de Via Sanguinari
 - Jeux, quizz et découverte des métiers de la ferme acquacole
 - Diffusion de documentaires
 - Initiation au cerf volant
 - Découverte de la gemmologie

championnat avec des équipes uniquement composées de filles», souligne Léon Luciani. «Peut-être qu'on ne croit pas trop en notre projet, mais je pense que cette année nous serons l'attraction avec nos U13 sur les championnats garçons. On est le seul club en Corse à proposer une équipe U13 et deux équipes débutants composées uniquement de filles», ajoute quant à lui Cyril Carli, l'entraîneur de l'équipe de football féminin de l'ACA.

Autre projet, autre terrain, l'ACA vient également de s'enrichir d'une section futsal grâce à un partenariat avec le Futsal club d'Alata. «Nous avons monté le club il y a 12 ans et nous essayons depuis de promouvoir notre sport avec beaucoup de difficultés, de par un contingent de joueurs beaucoup plus faible sur Ajaccio que sur la Haute-Corse. On commençait un peu à vivoter depuis deux ans et nous avons eu l'idée de proposer à l'ACA un projet ambitieux autour

du futsal pour leur permettre de diversifier leurs activités», détaille le président du Futsal club d'Alata, Mickaël Torre. «À notre niveau, cela nous permet d'intégrer une structure professionnelle avec des installations professionnelles, des formations. Nous avons tout à y gagner et j'espère qu'on saura rendre à l'ACA la confiance qu'elle nous accorde», sourit-il.

Enfin, l'ACA par la voix de son président a également tenu à insister sur l'importance donnée au développement du centre de formation du club. «Malgré nos difficultés, la nécessité de stabiliser le club et de mettre derrière nous les périodes que l'on a traversées, la pérennisation du club passe par le développement de son centre de formation que l'on veut élargir à la Méditerranée pour en faire un centre de formation euro-méditerranéen», a-t-il indiqué. ■

Manon PERELLI

La sélection de la rédaction

Journées européennes du patrimoine

Le thème de cette XXXIV^e édition est la jeunesse, que chaque participant à l'opération décline à son gré. À Bonifacio, par exemple, c'est l'occasion d'organiser, à l'Espace St Jacques, une exposition et une conférence sur *La Jeunesse sportive bonifacienne, la JSB, un club de football entre sport, histoire et patrimoine*; une chasse au trésor sportive et numérique dans la Haute-ville, sur les pas du corsaire turc Dragut ou encore une fête médiévale au Bastion de l'Etendard. À Bastia, entre autres propositions, *E cunerie di Marcè*, un atelier pédagogique (à partir de 10 ans) dont la finalité est la création d'une œuvre originale pop-art, en compagnie de l'artiste Marcè Lepidi Acquaviva. Toujours à Bastia, au Centre culturel Alb'Oru, deux expositions qui évoquent les rapports entre la jeunesse et leur environnement quotidien: *Jawad, Lucas, Yasir: une jeunesse dans les quartiers sud*, exposition photographique issue de la journée d'atelier sur le patrimoine de Lupinu et Montesoru menée par Pascal Renucci avec les jeunes des quartiers sud, et *Les jeunes dans le centre ancien* avec des photographies de Laurent Van Der Stockt réalisées en 1999, dans le cadre d'un projet culturel du Contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Bastia, en collaboration avec le Centre méditerranéen de la photographie. À Ajaccio, à la Médiathèque des Jardins de l'Empereur, un atelier-visite et conférence sur l'histoire du quartier, avec l'archéologue Hélène Paolini-Saez, directrice du Laboratoire régional d'archéologie, et Jean-François Matta, ingénieur, chargé de mission au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Corse-du-Sud. Ou une conférence, à la Bibliothèque patrimoniale, d'Eugène Gherardi, professeur à l'Université de Corse, spécialiste de l'histoire de l'éducation consacré

au collège Fesch, dont on célèbre cette année le 400^e anniversaire de la fondation par les Jésuites; elle est complétée par une exposition de livres anciens issus des trésors de la bibliothèque et sur lesquels étudiaient les élèves des XVIII^e et XVIII^e siècles. La Collectivité territoriale de Corse propose pour sa part animations et visites sur ses différents sites, monuments et musées et ouvre les portes de son siège ajaccien, qui accueille pour l'occasion l'exposition *Le patrimoine de la Corse: Da i stantari à u cantu in paghjella* dans le cadre de laquelle sont présentées les dix œuvres lauréates du concours de photographie «Jeunesse et Patrimoine» lancé du 15 juillet au 30 août 2017 à destination des 15-25 ans. ■

Les 16 et 17 septembre. 📞 www.corse.fr/patrimoine & www.journees-du-patrimoine.com

Le monde représenté

Au travers d'une sélection d'œuvres rassemblées par le Frac Corsica, une quinzaine d'artistes expriment leur vision du monde. Sous pression, comme le donne à voir l'œuvre de la plasticienne marocaine Batoul S'himi présentée sur l'affiche de l'exposition? Ou sous l'empire du cosmétique comme le suggère Claude Closky? Agnès Accorsi, Glen Baxter, Claude Closky, Bill Culbert, Anne Deleporte, Tom Drahos, Paul-Armand Gette, Emma Kay, Vincent Milleliri, Antoni Muntadas, Paul Pouvreau, Batoul S'himi, Laurent Tixador et Abraham Poincheval invitent ainsi à partager leurs intuitions, réflexions, sensations, rêves ou moments d'indignation. Ils incitent le visiteur à saisir le monde dans ses dimensions à la fois géographiques, culturelles et poétiques. Au delà du fait de restituer une part d'imaginaire, de dénonciation, de revendication, parfois d'idéalisme, cette exposition témoigne, aussi, de l'engagement de l'artiste, actif face au spectacle du monde. ■

Jusqu'au 18 octobre. Bastion de France, Porto-Vecchio.

📞 04 95 70 99 95





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

537

National



95

Bastia

Lundi 18 Septembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Rencontres d'Art Contemporain de Calvi - 11h45 Délires Sur le Net - 12h10 La Terre Vue du Sport - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 UNSS Cross Country Calvi - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h00 Zikspotting - 16h50 Noob - 18h15 In Caffè - 19h00 Kick Imperator - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h00 Rencontres d'Art Contemporain de Calvi - 20h25 Grand Tourisme - 21h25 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h50 Autoroute Express - 23h00 Associ - 0h00 Nutiziale

Mardi 19 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h00 Zikspotting - 11h15 In Caffè - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h20 Autoroute Express - 13h40 Zikspotting - 14h30 Why - 17h50 A votre Service - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h55 Associ - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h30 UNSS Cross Country Calvi - 21h20 Noob - 21h45 Grand Tourisme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Mercredi 20 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Cheval mon Trésor - 11h55 Délires Sur le Net - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h30 Ci Ne Ma - 13h45 Noob - 14h30 Menomena - 15h25 Kick Imperator - 15h50 Délires Sur le Net - 17h30 Noob - 17h50 Clips Musicaux - 18h10 Zikspotting - 18h40 Cheval mon Trésor - 19h30 Nutiziale - 19h40 La leçon d'Histoire - 20h30 Motorhead - 21h50 A votre Service - 21h55 Zikspotting - 22h10 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 21 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 11h45 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La leçon d'Histoire - 14h10 A votre Service - 14h20 La Terre Vue du Sport - 14h30 Motorhead - 16h30 La Terre Vue du Sport - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h20 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h00 Why - 21h20 Noob - 21h40 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 In Caffè - 23h30 Grand Tourisme - 0h00 Nutiziale

Vendredi 22 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h05 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Kick Imperator - 13h05 In Caffè - 13h50 Grand Tourisme - 14h30 UNSS Cross Country Calvi - 15h15 Motorhead - 16h30 Autoroute Express - 16h40 Noob - 18h00 La leçon d'Histoire - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h30 Ci Ne Ma - 20h45 Menomena - 22h00 Noob - 22h20 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Cheval mon Trésor - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises